

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-022

L'an deux mille vingt six
Le deux avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëticia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ)

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Désignation des membres de la commission Communication et Citoyenneté

M. le Maire expose,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet au conseil municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et présidées de plein droit par le Maire,

Il est proposé au conseil municipal la composition des membres de cette commission municipale comme suit :

Mme Isabelle CHARRÉ, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, Mme Hélène PLOUVIER, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Karen TAPPAZ et M. Christian SERVAGE.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE VALIDER** la création de la Commission Communication et Citoyenneté, qui sera chargée de la communication interne et externe de la commune, de la promotion de la participation citoyenne et de la vie démocratique locale, de l'organisation des événements civiques et de l'accompagnement des associations ;
- **DE DECLARER** élus les membres de la commission comme suit :

Composition de la Commission :

Mme Isabelle CHARRÉ, M. Constan POCHAT-COTTILLOUX, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, Mme Hélène PLOUVIER, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Karen TAPPAZ et M. Christian SERVAGE.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE



La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER